

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2045

présenté par
M. Jacob

à l'amendement n° 1236 de M. Dionis du Séjour

à l'ARTICLE 17

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« Dans cette perspective, l'État étudiera les conditions dans lesquelles les unités de production... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif de l'obligation et des tarifs d'achat devra être revu dans le cadre des lois d'application du Grenelle.